



# MUNICIPALITÉ DE SAINT- VALÉRIEN-DE-MILTON

Aux contribuables de la  
susdite municipalité

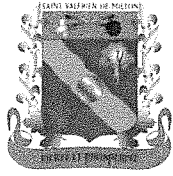
## *AVIS PUBLIC*

**Veillez prendre avis que lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19H00, le conseil de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adoptera le budget 2019 ainsi que le règlement décrétant la variété des taux de la taxe foncière, les taux des taxes spéciales, de tarifications ou compensations pour les services, les modalités de paiement des taxes, tarifs ou compensations, les tarifs pour la location de locaux, le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes, tarifs ou compensation et celui sur tout autre facture émise par la Municipalité, du tarif pour les photocopies ainsi que du montant relatif aux frais d'administration.**

**Conformément à l'article 956 du Code municipal, lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.**

**Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 06 novembre 2018.**

*Robert Leclerc  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier*



# MUNICIPALITÉ DE SAINT- VALÉRIEN-DE-MILTON

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 6<sup>ième</sup> jour de novembre 2018.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 6 novembre 2018.

---

Robert Leclerc, GMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier